

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
11 avril 2016**

N° 03/2016

N° 20

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ le 12 décembre 2016

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – M. PÉPIN - M. RAMBAUD – Mme DELAPORTE
M. ÖZTÜRK – Mme HEUGUES – Mme LANDER – M. LALOT – Mme PRIEUX –
M. BERTHIER – Mme PATUREAU - M. KHALID - M. BA - M. BALABAN – M. BEN AZZOUZ
M. BONNIN – Mme GALLINA - Mme LAMA – Mme MANAÏ-AHMADI - M. POMPON –
M. TAVARES - Mme VALS – Mme PERIERS - Mme MORAND – M. CACHÉ

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme CLEMENT à M. PEPIN,
- M. BASSOUM à M. ÖZTÜRK,
- Mme BERTHELIER à M. RAMBAUD,
- Mme PRUNEAU à Mme DELAPORTE,
- M. PACAN à Mme PERIERS
- M. D'HAYER à M. CACHE

ABSENTS :

- M. SUMAR,
- Mme PEMZEC,

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M. BALABAN,

APPROBATION DES PROCES VERBAUX
DES MOIS DE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2015

M. le Maire : *Y a-t-il des remarques sur ces PV de Conseils municipaux ?*

Mme Morand : *Je voudrais écouter les interventions, parce que cela ne me semble pas cohérent avec ce qui est noté.*

M. le Maire : *Madame MORAND, cela va être difficile de le faire maintenant.*

Mme Morand : *Mais c'est enregistré !*

M. le Maire : *Il eut fallu que vous le demandiez les jours précédents... Comment voulez-vous procéder à présent ?*

Mme Morand : *Nous recevons la convocation 3 jours avant de venir...*

M. le Maire : *Elle est envoyée 5 jours francs, week-end compris, avant la date de la séance ; ce sont les délais légaux.*

M. le Maire : *Je vous propose donc d'approuver ces PV de Conseils municipaux.*

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	30	
Votes pour	29	
Votes contre	0	
Abstentions	1	Mme Morand

PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS

M. le Maire : Ce point ne donne pas lieu à un vote, il s'agit d'une présentation de projets aboutis qui doivent entrer en phase d'exécution. Vous connaissez ces projets, un grand nombre d'entre vous ont participé à leur élaboration et aux réunions publiques ou de concertation... Vous n'allez donc pas découvrir quelque chose de fondamentalement nouveau, par contre cette présentation en Conseil municipal donne à ces projets un caractère, si ce n'est définitif, tout du moins officiel et opérationnel.

En janvier, nous avons présenté l'agenda 21, en février le projet de nouvelle piscine et aujourd'hui, nous allons présenter les aménagements prévus sur la base de loisirs : je vais laisser la parole à Madame Espérance PATUREAU qui, en tant que conseillère municipale déléguée à l'environnement, suit plus particulièrement ce dossier.

Mme Patureau : Merci, Monsieur le Maire. Le programme de ce soir étant très chargé, je vais essayer d'être rapide : pour commencer, je précise que les travaux qui seront effectués sur la base de loisirs ont été étudiés par le bureau « Troisième Paysage ». Ce sont des architectes paysagistes et il est aussi suivi par la société ECMO pour les VRD, autres voies et réseaux divers. Ce projet est constitué de 3 parties : la première concernait l'étude avec avant-projet sommaire et projet définitif. Nous nous dirigeons à présent, pour une première phase, vers le projet proprement dit. Pour en arriver à ce stade, le bureau d'études a organisé une concertation par le biais d'ateliers urbains, de questionnaires, d'échanges avec les élus, et pour terminer, par une présentation au public. Ces travaux seront réalisés sur 3 ans et concerneront tout d'abord le chemin de promenade autour du Lac afin que tous les chalettois, y compris ceux qui sont à mobilité réduite ou qui veulent faire le tour en poussette avec les enfants, puissent y accéder. La deuxième phase concernera l'espace de la baignade, en 2017, et la dernière phase le reste du cheminement ainsi que la zone de pique-nique au nord-ouest.

Le projet dans son ensemble porte sur 46 Hectares entre le Lac et les espaces naturels. Tous les travaux ne vont pas avoir lieu la première année, baisse des dotations oblige !

M. le Maire : Merci Madame PATUREAU.

C'est un projet important qui vise, non pas à bouleverser les aménagements existant actuellement sur la base de loisirs, mais plutôt à les renouveler, à les moderniser : il s'agit de planter des centaines et des milliers d'arbres là où il n'y en a pas aujourd'hui, pour embellir encore la base de loisirs. L'accent est mis pour l'essentiel sur l'accueil des familles, sur la zone de baignade, la zone de pique-nique et aussi pour le stationnement. C'est un gros projet de plus de 2 millions d'euros. Il est inscrit au contrat passé entre la Région Centre et l'Agglomération et s'étalera sur plusieurs années. Malheureusement, je pense que cet étalement se fera sur plus de 3 ans, sans doute au moins 5 ans, pour des questions budgétaires. En 2016, nous allons rendre le chemin périphérique accessible, été comme hiver, aux personnes à mobilité réduite. L'été prochain, nous espérons avoir réalisé l'ensemble des aménagements sur la baignade, notamment les points d'eau potable et les toilettes traditionnelles ou les toilettes sèches qui pourront fonctionner toute l'année, l'une au nord côté aire de pique-nique et jeux, et l'autre au sud côté baignade.

M. Caché : Juste une question : la conception des chemins en circonférence seront conçus de quelle manière et avec quels matériaux ?

M. le Maire : Il y a 2 hypothèses : soit un stabilisé renforcé, soit des matériaux à base d'enrobé drainant clair pour s'intégrer au site.

M. Caché : Et ma deuxième question n'a peut-être rien à voir : Y-a-t-il un lien de cause à effet avec le nettoyage du bois en face le circuit de BMX ?

M. le Maire : Non, c'est indépendant. Nous avons sur la commune des espaces boisés en friches depuis de nombreuses années, qui nous appartiennent ou non : certains

appartiennent à l'Hôpital, d'autres à Hutchinson... Il est utile de procéder au nettoyage de ces sous-bois, pour les rendre plus accueillants d'une façon générale, et accessibles. Peut-être que dans l'avenir, notamment avec la piscine, nous pourrions aménager le long de ces chemins avec des tables de pique-nique, surtout sur ce secteur qui va de la mairie au Lac. Un cheminement en dur permettrait aux utilisateurs, été comme hiver, d'aller depuis la mairie jusqu'au Lac, les pieds au sec toute l'année... Ce sont des chemins extrêmement utilisés.

M. Caché : *Quoi que ce n'est pas facile avec les feuilles qui tombent et qui pourrissent.*

AFFAIRE N° 2
Adhésion de la commune
à la Fédération Nationale des Centres de Santé

Directeur de secteur : Stéphanie DESMARET

Service C.C.A.S.

Affaire suivie par : Stéphanie DESMARET

M. Pépin : Dans le cadre de la création du centre municipal de santé et afin de se faire aider dans la démarche, la Ville a décidé de souscrire une adhésion auprès de la Fédération Nationale des Centres de Santé qui a pour but de :

- Proposer un soutien technique et une aide logistique pour la création de centre de santé
- Soutenir le centre de santé dans les domaines de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- Fédérer les personnes morales qui gèrent les centres de santé,
- Promouvoir et représenter les centres de santé,
- Accompagner les centres de santé et Défendre leurs intérêts.

La FNCS :

- informe ses adhérents de l'actualité et de la réglementation concernant les centres de santé,
- est attentive à la réalité des centres de santé et fait entendre leurs difficultés, leurs spécificités et leurs projets auprès des institutions et partenaires,
- poursuit ses efforts pour que la reconnaissance des centres de santé dans les textes législatifs et réglementaires se traduise par des mesures concrètes,
- dénonce régulièrement auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle l'absence de prise en compte des coûts de gestion du tiers-payant et le défaut d'application aux centres de santé de certains dispositifs prévus par les conventions du secteur ambulatoire libéral.

Cette adhésion annuelle représente un montant de 1320 € T.T.C pour 2016 pour un centre de santé polyvalent.

Je précise que cette somme a été inscrite au budget principal 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Centres de Santé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	31	
Votes pour	31	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 3
Adhésion annuelle à l'Association pour la Promotion des
Jumelages entre villes de France et camps de réfugiés
Palestiniens

Directeur de secteur : Sylvie MASSE TRIDON

Service Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Sylvie MASSE TRIDON

Mme Delaporte : La Ville de Chalette sur Loing, par ses actions politiques et solidaires, partage et défend les valeurs de paix entre tous les peuples, elle lutte pour le respect des droits de tous et notamment le droit au retour des réfugiés Palestiniens sur leur territoire.

Engagée solidairement avec le peuple Palestinien pour la création d'un Etat indépendant, la Ville de Chalette sur Loing souhaite adhérer en 2016 à l'Association des Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (A.J.P.F.).

En effet, l'A.J.P.F. a pour but de favoriser et de coordonner les échanges et les jumelages entre les villes françaises et les camps de Réfugiés palestiniens, d'entretenir, manifester et développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien.

L'activité de l'association vise à :

- Favoriser l'organisation de jumelages entre les collectivités territoriales françaises et les camps de réfugiés palestiniens notamment par la mise en commun de moyens et de compétences ainsi que des échanges d'expérience ;
- Développer l'aide matérielle et humanitaire au peuple palestinien meurtri par la guerre, l'exil et l'occupation, en particulier dans le domaine des Droits de l'Homme ;
- Faire connaître le peuple palestinien, sa culture, son histoire, ses épreuves et ses luttes, et œuvrer pour que, dans l'esprit des résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, soit respecté le droit au retour des réfugiés et reconnu un Etat palestinien.

Or Chalette a concrétisé sa solidarité envers le peuple palestinien depuis 2009 par le biais de rencontres et d'échanges qui ont conduit à la signature de la première partie d'une coopération internationale, le 21 septembre 2013, avec les autorités du camp de réfugiés palestiniens d'Askar.

Parallèlement, les commissions municipales du pôle « Culture de Paix » ont engagé un travail de mise en œuvre de ce projet de coopération internationale avec l'association AJPF. Ainsi, avec la collaboration de celle-ci, la deuxième partie de la coopération décentralisée avec le camp d'Askar a été signée en avril 2015.

L'adhésion à l'AJPF permettra de développer la coopération entre la Ville et le camp d'Askar, de renforcer les liens d'amitié et de solidarité.

Cette coopération vise notamment à des objectifs et des actions concrètes dans le domaine social, environnemental, économique et touristique.

La Ville de Chalette sur Loing contribuera également au soutien de l'association en procédant à son adhésion.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2016 s'élève à 1000 euros.

M. le Maire : *Merci, vous imaginez bien qu'entreprendre des actions de coopération concrètes avec des villes en Palestine est compliqué. Il est possible de travailler en direct avec le Portugal, la Turquie, et même avec Cuba et l'Ukraine. Mais la Palestine est un pays occupé, en guerre, et pour monter des actions de solidarité dans ce pays il faut se faire accompagner. Nous travaillons donc avec l'AJPF depuis le début de notre travail de coopération et nous vous proposons de renforcer ce travail en procédant à cette adhésion.*

Mme Lander : *Faisant partie du conseil d'administration de cette association AJPF, je ne prendrais pas part au vote.*

M. le Maire : *AJPF est une association nationale qui agit en direction des camps de réfugiés.*

M. Ben Azzouz : *Juste pour dire : vive la Palestine libre, souveraine et indépendante !*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1115-1 et L2121-29,

VU la coopération décentralisée signée avec les autorités du camp de réfugiés palestiniens d'Askar en septembre 2013 et avril 2015,

CONSIDERANT que l'association AJPF a pour objet de favoriser et de coordonner les échanges et les jumelages entre les villes françaises et les camps palestiniens, d'entretenir, manifester et développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'association pour la promotion des jumelages entre Villes de France et Camps de réfugiés Palestiniens (A.J.P.F.) et d'acquitter les frais d'adhésion annuels pour un montant de 1000€ en 2016,

DIT que la Ville peut à tout moment dénoncer en Conseil municipal cette adhésion si l'activité de l'association était amenée à évoluer dans un sens non conforme à celle d'origine ou en cas de dissolution de l'association,

DONNE compétence au maire pour signer tous documents afférents et prendre toutes mesures utiles dans la mise en œuvre de cette adhésion, et autoriser le paiement de la cotisation annuelle,

DIT que le montant de l'adhésion sera inscrit dans les dépenses du Budget primitif de l'année 2016.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	30	
Votes pour	30	
Votes contre		
Ne prend pas part au vote	1	- Mme Lander

AFFAIRE N° 4
Mise à disposition gracieuse d'un logement au 12, rue des écoles, au profit du Guidon Chalettois

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. le Maire : Afin de satisfaire au cahier des charges de la DN1, le Guidon Chalettois a dû recruter un cadre technique.

La seule personne disponible et disposant des diplômes requis réside à Strasbourg.

Elle doit être présente sur Chalette la veille et le lendemain des déplacements du club pour les courses cyclistes. Les trajets ainsi effectués occasionnent des frais importants et le paiement d'un loyer serait une charge supplémentaire qu'elle ne peut supporter.

Dès lors, il est proposé de mettre à disposition du Guidon Chalettois un logement à titre gracieux, au 12 rue des écoles.

Les charges afférentes (électricité, gaz, chauffage et assurance) restent à la charge de l'occupant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121-29 du CGCT ;

VU la demande formulée à ce titre par M. Foucher, Président du Guidon chalettois,

CONSIDERANT la nécessité pour le Guidon chalettois de recruter un cadre technique au vu du cahier des charges de la DN1,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise à disposition, à titre gracieux, d'un logement sis au 12, rue des écoles, au profit du Guidon Chalettois aux fins de logement du cadre technique recruté en vertu du cahier des charges de la DN1 ;

PRECISE que les charges locatives (électricité, gaz, chauffage et assurance) resteront à la charge de l'occupant.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	31	
Votes pour	31	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 5
Vote des taux d'imposition 2016

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Financier

Affaire suivie par : Mme Christine POINLOUP

M. le Maire : , Chaque année, les taux des trois taxes directes locales doivent être communiqués avant le 15 avril aux services de l'état.

Les services fiscaux ont attiré l'attention des collectivités sur le montant erroné (d'environ 2%) des bases de taxe d'habitation.

Aussi, les taux proposés et les recettes fiscales estimées tiennent compte de cette information. Les bases d'imposition de taxe d'habitation ont donc été recalculées de façon à obtenir un produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 7 046 000€.

Pour ce faire, les taux proposés sont majorés de 8% par rapport à l'an dernier, à savoir :

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. au titre de la taxe d'habitation | 23,05% (21,34 en N-1) |
| 2. au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties | 32,73% (30,31 en N-1) |
| 3. au titre de la taxe foncière (non bâtie) | 74,40% (68,89 en N-1) |

M. le Maire : *Nous suspendons la séance quelques minutes...*

DEPART DE MADAME PERIER

M. le Maire : *J'en profite pour vous transmettre à tous le bonjour de Liliane BERTHELIER qui elle aussi se remet doucement de graves problèmes de santé.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition 2016 comme ci-dessus :

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	3	- Mme Morand, - M. Caché et son pouvoir
Abstentions		

AFFAIRE N° 6
Budget principal 2016
Reprise anticipée des résultats

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Financier

Affaire suivie par : Christine POINLOUP

M. Le Maire : L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Le compte de gestion a été produit il y a quelques semaines par le trésor public, mais pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas l'être avant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article 2311-5 (alinéa 4) du CGCT, permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif), et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget principal, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique ») après le vote du compte administratif 2015.

La fiche de calcul du résultat prévisionnel 2015 ci-jointe, fait ressortir les montants qui peuvent être repris par anticipation :

- Compte 1068 (prévision d'affectation en réserve) :	2 949 079,93 €
- Compte 001 (résultat d'investissement dépenses) :	2 407 023,34 €
- Compte 002 (résultat de fonctionnement recettes) :	1 456 442,93 €

M. Le Maire :

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Notre pays traverse une grave crise économique, politique, sociale et sociétale : chômage toujours en hausse, fermetures d'entreprises, précarité galopante, souffrances humaines, contestations multiples, accentuée par la réforme institutionnelle, des fusions de communes dans les grandes intercommunalités, des disparitions des départements dans des grandes métropoles et des finances locales exsangues...

Les décisions prises par le Gouvernement sont injustes et aggravent encore les inégalités. De plus, elles sont inefficaces car, dès lors que les salariés ou les retraités ont moins d'argent pour acheter ce dont ils ont besoin, l'économie ne pourra pas repartir et le chômage continuera d'augmenter.

Les choix gouvernementaux sont donc absurdes, sauf pour les multinationales qui augmentent sans cesse leurs profits et les dividendes qu'elles versent à leurs actionnaires.

L'actualité est là pour nous le montrer avec le « Panama Leaks » : l'évasion fiscale correspond au plus grand hold-up du monde. Cela représenterait la bagatelle de 20 000 milliards de dollars... autant de recettes que les États ne peuvent pas mobiliser pour les

services publics. Rappelons-nous la déclaration triomphale de Nicolas Sarkozy en 2009 : « les paradis fiscaux, c'est terminé ». Sept ans après, les principales recettes anti-évasion ne sont pas mises en œuvre. Pire, parfois le gouvernement français rechigne à les inscrire dans la loi. Si la volonté politique de lutte contre l'évasion fiscale existait réellement, il y aurait longtemps que le déficit public de l'Etat serait comblé et qu'ainsi les budgets des collectivités locales – dont celui de Chalette - seraient bouclés. Et ce sont ces mêmes délinquants en col blanc, au portefeuille bien rempli, qui dénoncent l'aide apportée aux plus fragilisés par la crise actuelle. L'évasion fiscale n'est pas un « dysfonctionnement », mais bien le nerf de la guerre d'une classe sociale mobilisée au-dessus de tous les États et des lois pour échapper à l'impôt et ne pas contribuer à la solidarité nationale.

Pire, on veut précariser un peu plus des populations fragilisées par la crise économique avec la loi El Khomri, représentant la plus grande casse du Code du travail jamais connue, laquelle fait désormais déborder la colère dans les places publiques des grandes villes, devenant le socle d'une lutte plus vaste, dont l'émergence des « Nuits debout » est l'une des expressions.

En outre, les tragiques événements innombrables subis depuis début 2015, nous montrent qu'il faut agir rapidement pour endiguer ces maux sociétaux que sont le repli sur soi, l'isolement, le repli identitaire.

Aussi, afin de répondre aux enjeux de ce siècle, de maintenir, de parfaire même, le « bien vivre ensemble » si cher à Chalette, l'équipe municipale s'est fixé deux axes prioritaires : la jeunesse et la solidarité de proximité.

Mais je ne vous cache pas que ce sera difficile car cela exige non seulement des moyens humains mais aussi financiers. Or, concernant l'aspect financier, vous connaissez les difficultés auxquelles sont confrontées actuellement toutes les communes de France.

C'est pourquoi en janvier 2015, puis en septembre, la municipalité a initié deux actions publiques afin d'avertir la population des coupes drastiques que subissait le budget de la ville de la part de l'Etat au prétexte de réduction du déficit public.

De même, j'ai décidé d'organiser 8 réunions publiques en février et mars derniers sur la présentation du budget afin de **concerter les habitants, débattre avec eux**, poser les problèmes et **trouver ensemble des solutions**.

Face aux baisses scandaleuses des dotations de l'Etat qui étranglent toutes les collectivités locales, essentiellement les communes et les Départements, j'ai souhaité **voir avec eux comment développer malgré tout notre ville, l'embellir sans exclure personne**.

Car je l'ai déjà dit, mais je le répète haut et fort, la Ville de Chalette porte une **grande ambition** :

L'ambition d'une ville respectée dans l'Agglomération,

L'ambition d'une ville moderne, équipée, dynamique.

L'ambition d'une ville qui prépare son avenir,

L'ambition d'une ville toujours plus belle et plus accueillante,

L'ambition de la fierté de tous ses habitants.

C'est pour poursuivre le développement de ses équipements qu'elle a décidé de **ne pas**

renoncer : malgré les baisses de ses recettes structurelles, elle veut construire avec tous les habitants, **le Chalette de demain**.

Chalette est une ville qui participe largement au développement économique de l'agglomération (avec l'implantation de l'usine Hutchinson) et dont les 3 communes principales doivent avancer en même temps, afin justement de contribuer au rayonnement du territoire.

Chalette se doit de créer de l'attractivité, de faire venir des investisseurs et des populations nouvelles, assurant des emplois et des recettes fiscales supplémentaires. Elle s'est attachée aussi à accompagner avec ce budget la relance de l'économie, à maintenir un emploi industriel qualifié par le soutien au développement de l'entreprise Hutchinson.

Ainsi, j'ai expliqué que l'année 2016 est l'année de mise en œuvre d'importants projets qui portent les ambitions du programme municipal répondant aux besoins de la population, à la modernisation nécessaire de nos équipements.

Je pense à la nouvelle piscine rendue nécessaire en raison de la vétusté de l'actuelle, à la future école de Vésines, à l'aménagement des berges du Lac.

C'est aussi l'étude de requalification du Bourg de Chalette et de Vésines, pour un développement harmonieux de la Ville, un développement des commerces de proximité, un développement de l'habitat de qualité et accessible en centre-ville.

Mais surtout, partant du constat partagé d'une désertification médicale dans le Montargois, j'ai mis en priorité l'édification d'un centre de santé public, équipement indispensable, tellement l'accès aux soins devient de plus en plus difficile, et la Ville s'est engagée à son ouverture dès janvier 2017.

Mais, en 4 ans, notre collectivité aura perdu presque 1,5 million d'euros de recettes :

950 000 € de l'Etat et 550 000 € de l'Agglomération

Rien que pour cette année, il manque 600 000€, si nous ajoutons les exonérations qu'auront les organismes HLM pour l'impôt sur le foncier bâti et qui ne seront pas compensées en totalité.

Alors que faire ?... C'est le fonctionnement même de nos multiples services municipaux qui risque d'être lourdement impacté.

Quelles solutions envisager ?

Lors de nos réunions publiques de concertation, il a été émis des propositions toutes judicieuses et pertinentes, et, entre autres, il a été proposé d'augmenter les tarifs municipaux (très faibles en comparaison de ce que pratiquent et offrent les autres communes périphériques), d'augmenter les impôts locaux à hauteur de la perte des recettes, **car, avant tout, les habitants présents ont souhaité qu'on ne supprime ni ne réduise les services rendus à la population**. Combien d'entre eux ont dit : « Monsieur le Maire nous avons la chance de bénéficier à Chalette de services et équipements que nous ne trouvons nulle part ailleurs dans l'agglomération, aussi nous tenons fortement à les garder, tels que la crèche, les centres de loisirs, le service jeunesse, la bibliothèque, la piscine, la ludothèque, la salle de spectacle, la maison des associations, etc. Nous préférons que les tarifs, qui sont plus que minimes, soient légèrement augmentés, quitte aussi à augmenter les impôts locaux, de nombreuses communes en France l'ayant

d'ailleurs déjà effectué ».

D'autres nous ont parlé de recours à l'emprunt : oui, mais nous avons déjà emprunté en 2012 six millions d'euros pour construire l'école Camille Claudel ; on ne peut s'endetter indéfiniment, il est préférable de continuer le désendettement afin de retrouver une capacité maximale d'emprunt en 2018 pour mettre en œuvre le vaste projet de reconstruction du groupe scolaire de Vésines – lequel correspond à notre engagement de rénover un groupe scolaire par mandat. Et de plus, ce n'est pas l'emprunt qui règle le problème de dégradation du fonctionnement des services dû à la disparition de recettes permanentes.

La problématique du budget 2016, ce sont les recettes et non les dépenses. Car Chalette est une collectivité bien gérée, en a attesté à plusieurs reprises la Chambre Régionale des Comptes. Dans le passé, les collectivités ont déjà connu des diminutions de recettes structurelles mais jamais aussi importantes dans la durée.

La situation est plus que critique car non seulement c'est notre section d'investissement qui est impactée mais aussi notre section de fonctionnement si nous sommes obligés de revoir à la baisse les services rendus à la population à hauteur de 600 000 €.

Dans la section de fonctionnement, comme vous le savez, ce sont les charges de personnel qui occupent la part la plus importante : pour 2016, il s'agit de 10 millions d'euros de dépenses. Ces dépenses s'expliquent en partie par la mise en place des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015, par la tenue de notre engagement de résorber l'emploi précaire, de mettre en place une aide à la mutuelle et la prévoyance, de réformer le régime indemnitaire de la catégorie C, de procéder à la mensualisation pour les animateurs vacataires. En guise d'économies dans cette section, nous avons décidé de ne pas remplacer quelques départs en retraite cette année.

Pour compenser les 600 000 € qui nous manquent pour clôturer le budget, il faut rogner dans les sections suivantes – ou supprimer :

Les subventions allouées aux associations : 390 000 €

Les bourses scolaires : 22 000 €

L'alimentation pour la restauration scolaire : 300 000 €

L'alimentation pour la restauration des foyers des personnes âgées : 108 000 + 85 000 (portage des repas à domicile) = 193 000 €

Les classes de découvertes : 47 000 €

L'activité des centres de loisirs Aragon & Cosson : 20 000 €

Les dépenses de personnel pour la propreté urbaine et l'entretien de la voirie : 310 000 €.

Et sans compter les dépenses de personnel pour la crèche qui se montent à 593 000 €.

Alors que faire ? On supprime la crèche, ou les centres de loisirs, les bourses scolaires, ou les foyers pour les personnes âgées ? L'entretien et le nettoyage des rues ?

Et nos associations, qui participent tant à la vie et à l'épanouissement de notre commune, si nous leur apprenons que nous sommes dans l'obligation de supprimer leurs subventions ?

Il y va de la survie de nos services municipaux, des services rendus aux Chalettoises et

Chalettois, aux enfants, à leurs parents, aux personnes isolées, aux personnes âgées.

Alors comment faire pour trouver des recettes supplémentaires ? La seule solution qui s'impose à nous : augmenter les impôts locaux à hauteur de ce qu'il manque, comme malheureusement la majorité des collectivités l'ont fait sur le territoire national. C'est une des suggestions qui est le plus ressortie de la concertation avec les habitants et associations en février et mars dernier.

Aussi, j'ai réuni la majorité municipale à multiples reprises depuis plusieurs semaines afin d'étudier au plus juste cette solution : il en a résulté que pour compenser les 600 000 € de recettes en moins, il faut augmenter la fiscalité locale de 8%, ce qui correspond aux taux suivants :

23,05% pour la TH à la place de 21,34%

32,73% pour la TF à la place de 30,31%.

Nous avons effectué plusieurs simulations d'augmentation de TH par type de logement et par quartier, il s'avère qu'en moyenne l'augmentation de la part communale de TH se chiffrera à environ 50€ par an, soit 4€ par mois pour un foyer.

Bien entendu, cette décision a été extrêmement difficile à prendre, ce fut un choix douloureux mais nous voulons maintenir des services municipaux de qualité pour la population qui est en attente d'un vrai service public de proximité.

Il y va du rôle et de la place des communes dans la République.

Chalette ne fait pas le pari du déclin mais du développement.

Chalette, notre commune, doit vivre !

Mme Delaporte : *Les élus communistes et républicains souhaitent aujourd'hui apporter leur soutien à Monsieur le maire dans la difficile décision d'augmenter les impôts pour présenter un budget à l'équilibre.*

Après des mois de mobilisation contre les baisses de dotations de l'Etat et de l'Agglomération, nous avons dû nous interroger sur les choix budgétaires à faire dans notre commune pour cette année.

Pour rappel, au printemps 2014, quelques semaines après les élections municipales, le Premier ministre, Monsieur Manuel VALLS, a décliné et concrétisé le pacte de responsabilité. Sur les 50 milliards d'euros d'économies demandées entre 2015 et 2017, 11 milliards concernent en effet les collectivités territoriales, par le biais de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF), cette diminution survenant après une première baisse de 1,5 milliard d'euros dès la loi de finances pour 2014.

Cette baisse de la DGF est inédite et récurrente, a des conséquences graves sur les niveaux d'investissement et de services publics locaux.

*Et la semaine dernière, on apprend que des journalistes du monde entier ont pu analyser **11,5 millions de documents provenant de l'entreprise panaméenne Mossack Fonseca, spécialisée dans le montage de sociétés offshore pour extraire l'argent à l'imposition ou le blanchir.***

Tous les pays sont concernés par la fraude, 214 000 entreprises, plus de 500 banques, des dizaines de personnalités politiques... Et ces informations ne sont issues que d'un seul des nombreux cabinets qui aident les grandes fortunes à cacher leur argent.

Alors que ce scandale n'épargne, en France, ni la droite, ni le PS, ni le FN, les gouvernements successifs nous disent qu'ils faut faire des sacrifices et mènent leurs

politiques austéritaires.

L'évasion fiscale, c'est, pour l'estimation la plus basse, 25 000 milliards d'euros. Soit 15 fois le Produit Intérieur Brut de la France. Alors même que Nicolas Sarkozy avait dit en 2009, à la sortie du G20, « Les paradis fiscaux, c'est fini ».

[.....]

Contrairement aux idées reçues, la crise n'a pas contribué à réduire cette montagne de masse monétaire. Au contraire, elle n'en finit pas d'enfler. Mais évidemment, elle ne profite qu'à quelques-uns.

Et comme si ça ne suffisait pas en France, on continue d'alimenter les actionnaires avec le CICE et autres cadeaux.

Et pendant ce temps-là on sacrifie les communes et leurs services publics. Alors, non !

Nous ne nous résignerons pas à abandonner les Chalettois et les services publics municipaux que nous leur proposons.

Nous ne nous résignerons pas non plus à laisser notre ville stagner, au contraire, nous voulons continuer à faire ce pour quoi nous avons été élus aussi largement, à construire et développer notre ville avec des équipements dignes de notre population.

Nous continuerons à nous mobiliser contre l'austérité imposée à notre commune et aux Chalettois.

C'est pourquoi malgré le contexte national déplorable qui nous est imposé, nous voterons ce budget et les nouvelles recettes nécessaires pour faire de Chalette une ville moderne et dynamique à la hauteur des besoins de ses habitants.

M. Le Maire : Merci.

M. Rambaud : Monsieur le Maire, suite à votre présentation du budget 2016 il y a quelques instants, budget élaboré cette année encore dans un contexte de responsabilité budgétaire accentué par la baisse importante de la solidarité intercommunale qui prévaut dans cette Agglomération en dérive financière - et dans laquelle la Ville de Chalette prend toute sa part- et au regard des décisions nationales, nous soutenons sans réserve, comme nos collègues du groupe communiste et républicains qui viennent de s'exprimer, ce budget qui va être soumis au vote dans quelques minutes. Et à cette occasion, nous tenons à souligner une fois de plus l'excellent travail des services municipaux dans la recherche des marges de manœuvre budgétaire. Cette année il est vrai, Monsieur le Maire l'a précisé, les difficultés étaient nombreuses malgré la volonté de maintenir la haute qualité du service public rendu aux Chalettois. Nous avons tous été élus en 2014 sur un programme comportant un certain nombre d'investissements structurants pour la Ville et ses habitants. Notre priorité est de respecter nos engagements, comme l'a expliqué Monsieur le Maire, et je souhaite faire référence à l'un de ces dossiers structurants présenté tout à l'heure par Madame PATUREAU : il s'agit de la base de loisirs, projet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mandats. Notre groupe soutient également totalement la décision d'évolution des taux d'imposition présentée par Monsieur le Maire il y a quelques minutes, sachant qu'ils n'avaient pas été revus à la hausse depuis bon nombre d'années. Chalette se trouve à un tournant au regard de son avenir et peut se prévaloir d'avoir érigé pour le compte des Chalettois deux écoles - bientôt trois- bientôt une piscine - sans compromettre sa bonne santé financière et ce en à peu près 15 années. Oui, chers collègues, le contexte est compliqué, mais les récentes annonces nationales de rétablissement des comptes publics, permettent des mesures d'allègement fiscaux pour les revenus modestes, la hausse du point d'indice pour les fonctionnaires pour 2 années, le remboursement du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments et à la voirie sur présentation de factures et -c'est une annonce toute récente - la poursuite du fonds de soutien pour les rythmes scolaires jusqu'en 2018. Elles permettent également la création d'un fonds d'investissements de 1 milliard d'euros - 7,2 millions d'euros pour le département du Loiret, c'est le Préfet qui l'a annoncé samedi dernier - Ces sommes seront redistribuées aux communes dès le 15 avril pour des travaux réalisés et qui ont débuté cette année. Oui, tous ces signaux positifs doivent nous permettre d'aborder la poursuite de notre mandat avec confiance. La baisse des dotations n'est pas immuable, le Président de la République pourra l'annoncer lors du prochain congrès des maires le 2 juin à Paris. Ce

moment est très attendu et je pense qu'il y aura des milliers de maires présents au Palais des congrès. Le Président de la République pourra annoncer ce jour-là la fin de ce dispositif, nous ne pouvons que nous réjouir de cette éventuelle annonce. Respecter notre programme municipal, c'est garantir l'attractivité et la qualité de vie pour notre commune et aborder avec confiance ces prochaines échéances ; c'est pourquoi, Monsieur le Maire, notre groupe votera sans réserve ce budget de responsabilité et de projection dans l'avenir : collectivement, nous avons opté pour le mouvement plutôt que pour l'immobilisme, pour le compte de nos Chalettois.

M. Le Maire : Merci Monsieur RAMBAUD.

Mme Morand : Les subventions sont en baisse, c'est vrai, mais de toute façon la situation ne changera pas : nous sommes dans l'effondrement du capitalisme, les robots remplacent de plus en plus l'homme ; en 2045, il n'y aura plus de travail d'après une étude qui est faite sur le salaire universel.

Mme Lander : Un communiqué de « Ensemble ! Mouvement pour une alternative à gauche, écologiste et solidaire », auquel j'appartiens :

Budget 2016 : nouveaux cadeaux aux entreprises.

En pariant sur le retour de la croissance et des investissements, le gouvernement ignore la perpétuation des causes de la crise : une demande insuffisante, la financiarisation des entreprises, les limites de notre modèle de développement.

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 est à la fois régressif et illusoire. Régressif quand il prévoit 16 milliards d'euros de nouvelles coupes budgétaires, frappant la Sécurité sociale, les collectivités territoriales et l'Etat lui-même. Illusoire quand il est construit sur une prévision imprudente de croissance (1,5 % en 2016).

Tandis que le chômage atteint un niveau record, le gouvernement poursuit obstinément sa politique libérale. En présentant son projet de loi de finances, il met en avant la réduction de la dépense publique qui se montera à 16 milliards en 2016 pour atteindre un total cumulé de 50 milliards (de 2015 à 2017). Ce qui prédomine, c'est effectivement la poursuite de la politique d'austérité responsable des dégâts sociaux actuels.

Si le gouvernement fait beaucoup de bruit à propos des 2 milliards d'impôts en moins pour les ménages, il est plus discret sur la poursuite des cadeaux fiscaux aux entreprises. Celles-ci sont extrêmement bien loties avec une nouvelle baisse de leurs prélèvements de 9 milliards. Les cadeaux consentis en vertu de l'application du Pacte de responsabilité et du CICE sont ainsi portés à 33 milliards d'euros en 2016! Les entreprises obtiennent donc l'équivalent de 68% du budget de l'enseignement scolaire, sans aucun engagement d'embauche.

La baisse de 3,5 milliards des dotations de l'Etat aux collectivités locales dans le budget 2016 aura une incidence directe en termes de baisse de l'investissement public, d'augmentation des impôts locaux et des tarifs pour l'accès à la cantine dans les écoles. On peut aussi noter une baisse des sommes consacrées à l'écologie malgré les promesses faites lors de la COP21 (- 100 millions) et à l'aide au développement (- 170 millions).

C'est clairement un budget au service du capital, qui se moule dans les orientations de l'Union européenne exigeant un déficit public à 3% du PIB en 2017. En 2016, celui-ci serait ramené à 3,3%, au prix de très lourds sacrifices dans la dépense publique, l'investissement et l'emploi et sous la surveillance du Haut Conseil des finances publiques dont les membres sont acquis au libéralisme.

Ce budget d'austérité n'est pas le nôtre. Il ne permet ni de lutter contre un chômage massif ni d'avancer sur la voie de la transition écologique. Il asphyxie les collectivités locales, étouffe l'hôpital public, détruit le service public.

Ce communiqué est sorti en octobre 2015 et prévoyait déjà ce qui nous tombe sur la tête.

Ce que nous ne devons pas oublier, c'est le pouvoir d'agir des mairies en direction du soutien aux associations sociales, culturelles et sportives ; c'est construire et rénover des logements de qualité ; ce sont des moyens pour la prévention et la tranquillité publique ; c'est mieux accompagner nos retraités, nos aînés... enfin le pouvoir d'agir des mairies, c'est préparer l'avenir !

En effet, les députés et les sénateurs, en votant ces baisses, n'ont-ils pas réalisé les lourdes conséquences sur les services publics de proximité mais aussi sur l'emploi ? En France, en effet, les collectivités assurent 70 % de l'investissement public. Elles alimentent ainsi directement les carnets de commandes de nombreuses entreprises locales.

Aujourd'hui, plus de 10 000 communes et intercommunalités, de toutes tailles et de toutes sensibilités politiques, se mobilisent car elles ne veulent pas devenir les sous-traitants d'une politique d'austérité qui asphyxierait l'économie locale et dont chaque habitant souffrirait.

Si je suis en colère aujourd'hui c'est parce que ce gouvernement du fait de sa politique budgétaire nous oblige nous, élus du Conseil Municipal de Chalette à vous proposer, à nous proposer ce budget car nous voulons préserver les services rendus à la population de Chalette, les promesses faites lors de la campagne.

Et si vous êtes, vous-mêmes, en colère, cette colère ne doit pas se diriger vers les élus du Conseil municipal de Chalette qui met en place ce budget afin de préserver justement les services publics auxquels ils y tiennent tant.

En 4 ans, notre collectivité a perdu 1.500 000€ de recettes : 944 335€ de l'Etat et 530 777€ de l'Agglomération.

Voilà l'ampleur de la baisse annoncée des dotations de l'Etat pour la ville de Chalette sur Loing et ses habitants.

Cette somme représente 1/3 du financement de la ville pour la piscine, au moins 1/3 pour la reconstruction de l'école de Vésines dont a tant besoin notre commune, ce serait ponctionner sur le budget annuel de l'action sociale alors qu'augmente sans cesse la précarité, ce serait ... moins de services publics...

M. Berthier : *Mes chers collègues, je souhaite intervenir sur ce budget et sur les décisions difficiles que nous devons prendre. Etant l'un des plus anciens de cette assemblée, je peux vous dire que c'est la première fois que je me trouve devant une telle situation, un tel dilemme : augmenter les impôts ou participer au déclin de ma commune, à laquelle je suis tant attaché, et la reléguer dans une situation de « seconde zone » comme avant les années 70. Avec des recettes en diminution de 1,5 million, cumulé sur les années 2014 à 2016 comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, et de 600 000 € rien que pour cette année, il devient impossible de boucler le budget. Sur les années 2014 et 2015, nous avons réussi par des économies « tout azimut » et en raclant les fonds de tiroirs, à faire face. Aujourd'hui, nous sommes au bout du bout... Les responsables de cette situation, nous les connaissons : le Gouvernement et l'Agglomération de Monsieur DOOR... et je suis un élu en colère, en colère parce qu'un gouvernement élu sur un programme de gauche pratique une politique ultra libérale. L'austérité pour le peuple et les collectivités est toujours plus criante... Je suis en colère que Monsieur DOOR fasse supporter aux communes sa mauvaise gestion et ses investissements prestigieux, en colère de voir l'argent distribué aux entreprises du CAC40 dans le pacte de solidarité et les mesures contenues dans le CICE, alors que cet argent serait tant utile à notre collectivité pour l'emploi local... En colère car nous sommes dans une situation qui fragilise fortement nos premières missions de service public. Malgré la colère qui m'habite, le budget qui nous est présenté est un bon budget. Je sais combien de temps les élus et les services -et je les en remercie- ont travaillé pour parvenir à cet équilibre. C'est un budget qui permet à notre ville de rester une ville majeure et reconnue dans l'Agglomération, un budget qui se projette*

vers l'avenir et les enjeux du 21^{ème} siècle, un budget qui permet de garder un haut niveau de qualité du service public pour les Chalettois. En conclusion, je dirai qu'il faut en finir avec ces politiques : que le Gouvernement entende les maires des communes et redonne aux collectivités les moyens de mener leurs missions, car leur rôle est essentiel pour les habitants. Ce que je souhaite, c'est qu'avec les habitants nous continuions comme nous l'avons fait en 2015 à prendre des initiatives, à nous battre pour changer la donne.

M. Lalot : Je voulais dire quelques mots car c'est une situation quand même exceptionnelle : 8 % de pression fiscale en plus ! Je pense qu'il faut dire aussi qu'avant d'en arriver là, il a fallu tailler dans le budget : du personnel en retraite ne sera pas remplacé. Ce n'est pas « de gaîté de cœur »... Nous commençons à subir les conséquences des engagements budgétaires pris au plus haut niveau de l'Etat. L'argent existe, mais l'argent qui est au Panama ne servira pas à boucher les trous dans les rues de Chalette. Ce budget est un budget de crise, mais ce n'est pas notre crise, ce n'est pas la crise de Chalette, c'est une crise que le Gouvernement nous fait supporter. Nous avons entendu de çà et là qu'il n'y aurait plus d'impôts nouveaux... non, bien sûr : il n'y aura pas d'impôts nouveaux, il y a une décentralisation de l'impôt au niveau des collectivités territoriales. En cela, je ne dirai pas que c'est un bon budget, c'est un budget responsable dans une situation - vous me permettrez l'expression - particulièrement « pourrie ».

M. Pépin : Il y a quelques mois, rassemblés avec les habitants, les associations et le personnel municipal, nous avons lancé un cri d'alarme suite à la décision du Gouvernement de diminuer les dotations versées par l'Etat aux collectivités, diminution représentant au total 11 milliards d'euros sur 3 ans. Des associations d'élus -dont l'Association des Maires de France (AMF)- ont notamment fait « un constat d'alerte rouge » sur l'impact de cette baisse qui fragilise les communes françaises et pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale. Comme nous l'avons voté l'année dernière à ce conseil, la Ville de Chalette fait partie des 20 142 collectivités à avoir adopté une motion de soutien à cette action de l'AMF, motion ensuite adressée au Gouvernement. Nous ne sommes donc pas seuls à contester ces mauvais choix politiques. Nous nous sommes également opposés à la décision du Président de l'Agglomération de supprimer un demi-million d'euros pour la commune. Face à ces difficultés, des communes ont fait le choix de procéder à des réductions douloureuses affectant les services publics locaux et/ou de diminuer l'investissement. A Chalette sur Loing, nous avons une autre ambition, comme Monsieur le Maire l'a rappelé : celle de poursuivre sa modernisation, son aménagement et sa transformation... en un mot : construire ensemble le Chalette de demain. Des choix ambitieux ont été faits : reconstruction de la piscine, poursuite de l'aménagement de la Base de loisirs, reconstruction de l'école de Vésines et ouverture d'un centre de santé public, pour ne citer que les plus importants. Au-delà de l'importance évidente et de l'utilité de ces équipements publics pour tous les Chalettois, je souhaite souligner que les investissements publics nécessaires vont jouer un rôle majeur dans le soutien à l'activité économique locale. Comme le rappelle François Baroin, Président de l'Association des Maires de France, « Les communes et les intercommunalités ont un rôle d'agent économique et de cohésion sociale ». D'ici 2017, les associations d'élus prévoient un effondrement de l'investissement public local de 25 à 30%. Les premières victimes de cette chute drastique des investissements vont être les entreprises de travaux publics et du bâtiment qui dépendent à 70 % de la commande publique. Les organisations patronales du secteur estiment que 60 000 à 80 000 emplois sont menacés. Nationalement, un risque pèse sur l'économie du pays, puisque - je viens de le rappeler, les collectivités sont « le premier maître d'ouvrage du territoire »-. Des économistes parlent d'effet domino sur l'économie nationale et la question se pose de savoir si une réduction aussi drastique des dotations de l'Etat ne finirait pas par coûter plus cher au pays en termes de baisse de la croissance et d'augmentation du chômage. Ainsi, une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités se traduit par 0,2 point de croissance en moins. Un dernier chiffre : pour 2015, la commande publique est passée de 80,1 milliards à 67,6 milliards d'euros, selon une étude commandée par la Caisse des

dépôts : 15 000 emplois ont été détruits, 266 entreprises de TP ont été placées en redressement ou liquidation judiciaire. Nombre d'élus locaux, et notamment les maires, jugent dangereuse la remise en cause brutale de l'autonomie financière de leur commune. Il est donc urgent que le Gouvernement se saisisse de toutes ces questions en annulant notamment la nouvelle baisse des dotations de l'Etat prévue pour 2017 : il en va de l'avenir de nos communes ! Après ce cri de colère, mes chers collègues, ne cédon pas à notre tour à cette logique d'austérité qui nous condamne à l'immobilisme, à la paralysie, et qui menace notre action publique quotidienne en direction des Chalettois. Nos projets de demain vont ainsi contribuer à un meilleur dynamisme local en créant des milliers d'heures de travail sur notre territoire. Je soutiens, comme la majorité d'entre vous je pense, ce budget municipal de combat et je suis fier d'être à côté d'un maire bâtisseur, d'un maire entrepreneur qui façonne notre ville pour demain. Avec les Chalettois, nous saurons relever le défi du futur.

M. le Maire : Bien. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 19 549 980 €. Les dépenses de personnel s'élèvent à 10 millions, ce qui représente 63 % des dépenses de fonctionnement : nous sommes dans une norme « contenue » pour l'ensemble des services que nous réalisons en régie dans la collectivité. Evidemment, ces charges de personnel ont augmenté dans les dernières périodes du fait des décisions prises en matière de résorption de l'emploi précaire, d'attribution d'un régime indemnitaire à tous les agents de catégorie C - plus de 100 personnes touchent à présent une prime mensuelle de 110 euros-, la contractualisation d'un certain nombre d'employés vacataires, ainsi que l'aide à la mutuelle et à la prévoyance santé. Et puis, nous subissons les hausses de cotisations salariales et patronales décidées par les caisses de retraite de la fonction publique, etc... Nous avons essayé dans ce budget de répondre aux demandes des services, même si nous avons cette année « rogné » sur un grand nombre de dépenses, qu'il s'agisse du gros matériel, des véhicules, des engins etc... Sur les dépenses de fonctionnement, bien sûr nous allons prioritairement poursuivre et conforter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'équipement informatique dans nos écoles, et également l'amélioration de l'accueil du public dans nos établissements. L'augmentation du taux d'imposition nous permet de garder un autofinancement important pour dégager une recette pour l'investissement à hauteur de 2 224 163 d'euros, auxquels nous ajoutons le report des excédents de l'exercice 2015 pour 1 456 000 d'euros. C'est bien ce report qui permet aussi de dégager ce virement à la section d'investissements dès le budget primitif. Au niveau de l'investissement, comme je l'ai expliqué, nous n'empruntons pas puisque nous avons fait de gros emprunts, dont certains vont arriver à échéance en 2016-2017 –comme celui de 2001 pour la rénovation de l'hôtel de Ville- et d'autres datent de 2013 et ont servi au financement des écoles du Bourg. Nous avons environ 7 millions d'investissements « utiles », si j'élimine le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 774 000 €, les diverses écritures d'ordre et, évidemment, le rééquilibrage du déficit d'investissement de 2015. Nous avons inscrit pour l'exercice 2016 3 millions d'euros en crédits de paiement : 250 000 € pour la base de loisirs, 300 000 € pour le Centre de santé, 400 000 € pour la crèche, 175 000 € pour la rue Laplace, 280 000 € pour la rue Gustave Nourry et 120 000 € pour les menuiseries de l'école Moineau. Ce sont les gros investissements de l'exercice. En recettes, nous avons inscrit les subventions obtenues pour ces différents travaux : 30 000 € de dotations de l'Etat pour les menuiseries de Moineau, 240 000 de remboursement de l'Agglomération pour la rue Gustave Nourry et 77 000 € pour la rue Laplace - car nous réalisons des travaux d'assainissement des eaux usées qui sont de la compétence de l'intercommunalité. Nous avons aussi 200 000 € de subventions pour les travaux de la crèche, 200 000 € de subventions pour le Centre de santé, 50 000 € pour la base de loisirs, et 1 283 000 € pour la piscine. Voilà l'essentiel des gros investissements inscrits dans ce budget, conformément aux engagements que nous avons pris.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14

CONSIDERANT la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2015 pour le budget principal,

CONSIDERANT l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE le résultat de l'exercice 2015

DECIDE DE REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2016 comme ci-dessus précisé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 7
Budget principal de l'exercice 2016 :
Vote du Budget primitif

Directeur de secteur : Mme Martine FLOT

Service : Financier

Affaire suivie par : Mme Christine POINLOUP

M. le Maire : Après avoir exposé les principaux éléments du budget primitif 2016 au moyen d'un rapport de présentation et vous avoir présenté l'ensemble des chiffres, je vous propose d'adopter celui-ci par chapitre.

Le projet de budget primitif a reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 avril 2016.

Il est équilibré comme suit :

- section de fonctionnement : 19 549 980 euros
- section d'investissement : 10 164 461 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre le présent budget primitif,

PRECISE que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	3	- Mme Morand, - M. Caché et son pouvoir
Abstentions		

AFFAIRE N° 8
Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Financier

Affaire suivie par : Christine POINLOUP

M. Le Maire : La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées ou annulées.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire, même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Dans le cadre d'une gestion pluriannuelle des investissements, le conseil municipal du 30 mars 2015 s'était prononcé sur les autorisations de programmes et de crédits de paiements (APCP) suivantes :

Libellé programme	Montant de l'AP	CREDITS DE PAIEMENT				
		2015	2016	2017	2018	2019
Construction d'une nouvelle piscine	7 000 000	850 000	1 250 000	2 500 000	2 400 000	
Aménagement de la base de loisirs	2 000 000	50 000	500 000	500 000	500 000	450 000

Au vu des différents appels d'offre et compte tenu des contraintes budgétaires, il est proposé de les modifier comme suit :

Libellé programme	Montant de l'AP	CREDITS DE PAIEMENT					
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Construction d'une nouvelle piscine	10680000	850 000	3000000	3415000	3415000		
Aménagement de la base de loisirs (travaux seulement)	2 400 000	50 000	250 000	300 000	400 000	400 000	1000 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2311-3 et L 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2016,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement proposée.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	1	- Mme Morand,
Abstentions	2	- M. caché et son pouvoir

AFFAIRE N° 9 Vote des subventions attribuées sous conditions aux associations pour l'exercice 2016

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Financier

Affaire suivie par : Christine POINLOUP

M. Le Maire : Je vous propose d'adopter le montant des subventions à verser aux associations locales sachant qu'elles jouent un rôle important dans leur domaine et qu'elles concourent à l'intérêt général.

Le montant global proposé s'élève à la somme de 444 844 euros et correspond aux choix effectués par les différentes commissions.

La répartition est la suivante :

- | | |
|--|-----------|
| • Les Amis de Radio Chalette : | 125 700 € |
| • Le Guidon Chalettois : | 84 500 € |
| • Comité des œuvres sociales de Chalette : | 66 435 € |
| • USC Omnisports : | 38 969 € |
| • CCAS (hors convention): | 129 240 € |

Il est précisé que certains de ces montants ont déjà fait l'objet de versements d'avances et d'acomptes :

Je vous propose donc de voter ces subventions 2016.

Mme Morand : *Il y a des problèmes pour certains services publics, comme le CCAS et d'autres, et d'autres associations – « Les amis de Radio Chalette », le « Guidon Chalettois »...-, ne rendent pas un service vital. Les subventions devraient être votées séparément : personnellement, je voterai oui pour le CCAS, mais pas forcément pour le « Guidon Chalettois » ou pour « Les amis de Radio Chalette ».... (**Inaudible** : Micro coupé).*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions attribuées sous conditions aux associations pour l'exercice 2016 pour un montant global de 444 844 euros.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Associations		Votes
C2L – Radio Chalette		Pour : 26 Contre : 3 (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir) Abstention : X
Le Guidon chalettois		Pour : 26 Contre : 1 (Mme Morand) Abstention : 2 (M. Caché et son pouvoir)
USC Omnisports		Pour : 29 Contre : X Abstention : X
Comité des Œuvres sociales		Pour : 29 Contre : X

	Abstention : X
CCAS	Pour : 29 Contre : X Abstention : X

AFFAIRE N° 10
Vote de subventions à diverses associations
pour l'exercice 2016

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Direction Générale

Affaire suivie par : Christine POINLOUP

M. Le Maire : Je vous propose d'adopter le montant total 69 145 euros concernant les subventions à verser aux associations locales pour l'exercice 2016.

Le montant correspond aux choix effectués par les différentes commissions et est réparti conformément à la liste annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions attribuées sans conditions aux associations pour l'exercice 2016 pour un montant de 69 145 euros selon le tableau ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 11
Budget annexe du Restaurant sur le Lac
Reprise anticipée du résultat 2015

Directeur de secteur : C. Poinloup

Service : Financier

Affaire suivie par : Marie-Josée Correia

M. Le Maire : L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Le résultat du compte de gestion a été produit par le trésor public, mais pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas l'être avant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M4 modifiée et le CGCT, permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif), et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

La fiche de calcul du résultat prévisionnel 2015 fait ressortir le montant qui peut être repris par anticipation. En ce qui concerne le résultat, il s'agit d'un déficit de 62 574,30 euros arrondi à 62 575.

		Dépenses	Recettes	solde
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2015	5 700,00	5 700,00	0,00
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2015	736 665,05	748 780,75	12 115,70
	Résultats antérieurs		-74 690,00	-74 690,00
	Résultat de clôture à affecter	736 665,05	674 090,05	-62 574,30 Arrondi à -62 575
Reprise Anticipée	Résultat de clôture à reporter (inscrit au 002 en dépenses)			-62 575,00

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

Ce montant sera inscrit dans le budget primitif 2016.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2015;

Mme Morand : Là, vous voyez la section d'investissement, vous avez la subvention de la Ville ; c'est-à-dire que vous êtes en total de recettes mais avec une subvention de 262 000 €.

M. le Maire : Oui, mais c'est la délibération n°12

Mme Morand : Oui, cela fait partie de l'ensemble.

M. le Maire : Nous vous proposons de reporter d'abord le résultat antérieur, et ensuite nous étudions la délibération n°12.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4

CONSIDERANT la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2015 pour le budget annexe du Restaurant sur le Lac,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE le résultat de l'exercice 2015

DECIDE DE REPRENDRE ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2016 comme ci-dessus précisé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre		
Abstentions	3	<ul style="list-style-type: none">- Mme Morand,- M. Caché et son pouvoir,

AFFAIRE N° 12
Budget primitif 2016
Budget annexe du Restaurant sur le Lac

Directeur de secteur : Mme FLOT Martine

Service : Financier

Affaire suivie par : Melle Correia Marie-Josée

M. le Maire : Le budget du restaurant sur le lac que je vous propose pour l'année 2016 prévoit comme indiqué dans le document budgétaire :

Une section d'exploitation équilibrée à	6 000 euros
Une section d'exploitation équilibrée à	625 260 euros

Ce budget a été entériné par le Conseil d'exploitation du restaurant sur le lac le 8 mars 2016. Je vous précise, par ailleurs, qu'il a été soumis à la commission générale ainsi que par la commission des finances du 4 avril 2016 qui ont émis un avis favorable à ce projet de budget.

Je vous propose donc de procéder au vote de ce budget prévisionnel, sachant que les crédits sont votés par chapitre et qu'ils sont exprimés en hors taxes.

M. le Maire : *Pour l'essentiel, voici les informations importantes relatives à ce budget : en fonctionnement, nous avons mis en place depuis le dernier trimestre 2015 un certain nombre de mesures proposées par le Conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac : embauche d'un nouveau directeur -qui est arrivé au 1^{er} octobre-, nouvelle carte avec des nouveaux produits et des nouveaux tarifs. Nous avons également fait réaliser un audit par un cabinet spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration. Cet audit ne nous a rien coûté puisqu'il a été pris en charge par le syndicat de l'hôtellerie et de la restauration sur un fonds alimenté par les cotisations de la profession. Il s'est déroulé en deux temps, une première partie fin 2015 et une deuxième partie en février- mars 2016. Nous en attendons donc les conclusions. Certaines nous ont déjà permis de revoir la gestion des approvisionnements et des stocks, et nous avons aussi réduit les horaires d'ouvertures pendant l'hiver, puisque le restaurant est maintenant fermé tous les lundis. Compte tenu des nouveaux horaires, nous avons aussi réduit le personnel : nous n'avons pas renouvelé un contrat saisonnier en cuisine et nous avons supprimé 2 emplois, un en salle et un en cuisine. Le personnel concerné a été reclassé au sein des services communaux, l'un dans les écoles et l'autre à la cuisine centrale. Ces mesures d'économies, l'embauche d'un nouveau directeur, la mise en œuvre d'une nouvelle carte, de nouveaux tarifs et d'animations régulières nous laissent à penser que nous allons pouvoir réenclencher une dynamique positive et permettre à ce restaurant de jouer pleinement son rôle en termes d'animations sur Chalette et sa base de loisirs, et aussi dans l'agglomération, à destination des salariés des entreprises le midi et des familles le week-end ou pour les événements familiaux et associatifs. Nous avons été surpris par une interprétation émanant de l'URSSAF pour le calcul de charges sociales en application de la loi FILLON et qui nous a valu un redressement fiscal de 70 000 €. Nous avons décidé de payer ce redressement pour éviter que les pénalités s'accumulent et nous avons parallèlement poursuivi les recours auprès de l'URSSAF. Finalement, nous avons eu une bonne nouvelle en février en apprenant de l'URSSAF la reconnaissance de son erreur et l'annulation du redressement. Cette nouvelle est d'autant plus satisfaisante que notre avocat nous avait prévenus que la jurisprudence n'allait pas dans notre sens. Nous récupérons donc 70 000 €, et l'exercice aurait été équilibré s'il n'y avait pas eu cette pénalité qui a été intégrée dans le budget 2015. Cela nous permet de repartir à zéro en ce début d'année 2016 au niveau des comptes, avec le nouveau projet de développement que je viens de vous expliquer. Les comptes du Restaurant sont censés s'équilibrer, il est en effet soumis à la concurrence et je rappelle que les salariés ne sont pas des agents publics, ce sont des agents de droit privé qui dépendent de la convention collective de l'hôtellerie et de la restauration et des prud'hommes en cas de litige. Seul le directeur, agent public contractuel, relève éventuellement du tribunal administratif. Aujourd'hui*

malheureusement, je pense que les temps sont durs pour tout le monde dans le secteur de la restauration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles R.2221-63 et R.2221-83 du CGCT,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre le présent budget primitif de l'année 2016 du budget annexe du restaurant sur le lac

PRECISE que le budget primitif 2016 est joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	1	- Mme Morand,
Abstentions	2	- M. Caché et son pouvoir,

Validation de principe du programme et du lieu retenu pour le projet de construction des écoles de Vésines.

Directeur de secteur : M. Flot

Service : Marchés publics

Affaire suivie par : O. Billard

M. le Maire : Dans le cadre du projet de construction des écoles de Vésines, il a été fait appel à un programmiste. Le travail de ce prestataire a permis de retenir le programme suivant :

- une localisation sur le site du stade du BOUY,
- une construction bâtie de l'ordre de 3 445m², avec en sus environ 4 860 m² d'espaces extérieurs.

L'enveloppe allouée à l'opération (travaux, honoraires architecte, mobilier, informatique, ...) est de 8 074 000 € HT soit 9 688 800€ TTC.

Il est proposé d'acter le programme et le lieu retenu.

M. le Maire : *Concernant le site du stade du Bouy pour l'emplacement de la future école, nous avons rencontré les clubs sportifs - le sporting, l'US turque et l'US Chalette- pour évoquer ce dossier. L'idée est à terme de tout regrouper sur 2 sites de football : l'un à l'ouest à côté du collège Paul Eluard – il s'agit du complexe Maillet qui serait conforté et développé, d'autant qu'il y a des réserves foncières autour - et l'un à l'est, au stade de la Garenne, puisque nous pourrions construire si nécessaire, à l'emplacement de l'ancienne piscine, un deuxième stade, des tribunes et des vestiaires. L'ensemble des vestiaires de Maillet, du Bouy et une partie des vestiaires de la Garenne doivent être reconstruits à terme. Nous gérons aujourd'hui 4 terrains de football, en bon état et bien entretenus, dont celui des cheminots, et des vestiaires pas toujours bien entretenus, et l'idée est donc de passer à 2 stades, ce qui permettrait de concentrer nos investissements sur ces 2 sites. Cela a été évoqué avec les clubs de football que nous avons rencontrés.*

Mme Morand : *Suite à la baisse des subventions, nous pensions plutôt restaurer l'école de Vésines, parce que le projet de reconstruction nous coûte beaucoup trop cher !*

M. le Maire : *Au cours des réunions publiques, nous avons présenté à la communauté éducative les 3 possibilités, dont celle de reconstruction sur place de l'école, qui coûte environ 2 millions d'euros de plus puisqu'il faudrait -c'est un premier défaut dont ne veulent plus entendre parler les parents d'élèves de Vésines pour des questions de sécurité- avoir une école sur 2 sites, chacune d'un côté et de l'autre de la route. C'est la situation dans laquelle nous étions pour l'école du Bourg et qui, pour Vésines, pose le problème du stationnement et de la circulation dans le cœur du quartier. Deuxième point : si nous construisons sur place, nous allons construire en site occupé. Les travaux vont prendre beaucoup plus de temps et il va falloir commencer par construire une école provisoire, mettre des bungalows sur la parking LEBERT, ce qui évidemment coûte cher – environ 1,5 million d'euros sur 3 ou 4 ans ... Sans compter les frais de démolition et de désamiantage à financer immédiatement ! Cela coûterait donc 2 millions d'euros de plus. Le site dont le choix a été validé avec la communauté éducative présente tous les avantages inverses : 18 000 M² au cœur de Vésines, à proximité de terrains qui vont connaître des développements et des urbanisations dans les 20 ou 30 ans à venir -surtout les Hauts de Vésines- une école proche des équipements, des immeubles collectifs et des espaces en voie de développement. Le gymnase est à côté, son parking pourrait être utilisé dans la journée par les parents et une ligne de bus passe juste devant. Le terrain, parfaitement rectangulaire, est desservi par deux rues, ce qui facilite la desserte de l'école, notamment pour les pompiers. De plus, le terrain est disponible immédiatement, contrairement aux*

terrains en face du cimetière de Vésines, dont nous ne sommes pas propriétaires. Voilà la raison pour laquelle il nous a semblé judicieux de retenir une reconstruction à neuf sur un terrain nouveau, qui permettra, non seulement d'économiser environ 2 millions, mais aussi de construire plus rapidement et évitera que les enfants et les enseignants vivent pendant 3 ou 4 ans au milieu d'un chantier.

Mme Morand : Je ne parlais pas d'une reconstruction sur place, mais d'une restauration de l'école, classe par classe.

Mme Heugues : Vous vous rendez compte, des travaux dans une école pendant 5 ans ?

Mme Morand : Mais on peut faire ça pendant les grandes vacances !

Mme Heugues : Parce que vous croyez qu'il est possible de réhabiliter classe par classe ?

M. Rambaud : Madame MORAND, est ce que vous êtes déjà allée rue des Ecoles ? Est-ce que vous vous imaginez le fait de travailler aux heures d'affluence dans un tel chantier, même un chantier partiel ? A vous écouter, il est possible de réhabiliter classe par classe, mais cela ne va pas durer un mandat, mais 2 ou 3 !! Imaginez –vous les conditions dans lesquelles les enfants et les enseignants vont travailler ? Ce n'est pas « entendable », ce que vous dites là... Je ne sais pas si vous êtes allée un jour dans une école... si vous étiez au moins venue aux réunions, peut-être n'auriez-vous pas eu ce propos ce soir... Franchement c'est très limite, ce que vous dites là... Il n'est pas envisageable de reconstruire une école en faisant du « bricolage » salle par salle !

Mme Heugues : Madame MORAND, est ce que vous imaginez dans les cours d'écoles des camions, des perceuses, tout le bruit engendré, la gêne, la poussière... ? Combien de temps pour rénover 15 classes, Madame MORAND ? Si c'est à chaque période de grandes vacances, vous en aurez pour 15 ans !

Mme Morand : Je ne connais pas l'état intérieur de l'école.

Mme Heugues : Eh bien, il faut aller la visiter.

M. Rambaud : Outre le fait d'aller rue des Ecoles, franchissez un jour le portail et allez voir l'état des classes, et là vous allez peut être réviser votre propos.

Mme Morand : Ecoutez, cela fait 45 ans que vous êtes là ...vous auriez pu faire quelque chose avant !

M. le Maire : Je pense que nous avons fait beaucoup de choses en 45 ans ! Notre projet municipal est clair et bien identifié : il s'agit de la reconstruction en neuf de 3 nouvelles écoles. Celle de Vésines est la troisième. Pour le Lancy, nous avons conservé l'ancien collège Picasso qui nous permettra, avec l'école maternelle Cosson qui est juste à côté, de faire une cité scolaire avec le nouveau collège. Nous allons réhabiliter l'ancien collège pour faire l'école primaire, car l'école maternelle est déjà existante. Et puis pour la Pontonnerie, nous garderons les locaux actuels parce qu'il y a des réserves foncières : l'école est située sur un grand terrain, nous pouvons donc à la fois conserver une partie des locaux pour les réhabiliter, et construire de nouveaux locaux à côté si nécessaire. Il est évident que nous détruirons le bâtiment « Pailleron » situé sur la droite en entrant et dont le premier étage est neutralisé. Nous n'utilisons que le rez-de-chaussée et ce bâtiment-là sera détruit à terme. Nous essayons de tenir compte des réalités et de faire en sorte que ces aménagements apportent un véritable « plus ». Nous allons donc conserver 2 écoles en les réhabilitant et nous en reconstruisons 3. Les 2 qui sont en centre-ville -celle du Bourg et celle de Vésines- permettront en plus de préparer l'avenir et de retravailler complètement sur nos 2 cœurs de « villages » : les emprises libérées par les anciennes écoles nous permettront de faire des projets de recentralisation pour créer des vrais cœurs de « village » avec du commerce de proximité, du stationnement, etc... Il y a donc possibilité de faire du renouvellement urbain en cœur de ville, et pas simplement dans les cités HLM. C'est aussi ce choix-là qui est

fait ce soir et il n'est pas neutre, parce qu'évidemment, il faut bien prendre conscience que la décision de ce soir va nous permettre et permettra à nos successeurs, dans les 20 ou 30 ans à venir, de transformer complètement le cœur de Chalette et le cœur de Vésines.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	28	
Votes contre		
Abstentions	1	- Mme Morand

AFFAIRE N° 14**Constitution du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre et indemnisation des maîtres d'œuvre pour leur participation au jury en lien avec la construction des écoles de Vésines**

Directeur de secteur : M. Flot

Service : Marchés publics

Affaire suivie par : O. Billard

M. le Maire : Suite au lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des écoles de Vésines, il doit être constitué un jury composé obligatoirement de membres élus du conseil municipal et de maîtres d'œuvre désignés par le président du jury.

Les maîtres d'œuvre désignés par le Président du jury, pourront être indemnisés pour leur temps de présence et pour leur frais de déplacement.

Le jury est constitué suivant le Code des marchés publics.

Il est composé du Maire ou de son représentant (M. Pépin), président de droit, et de 5 membres titulaires du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres du jury a lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire.

Il est donné un délai de quelques minutes aux conseillers municipaux pour déposer la liste des candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants du jury qu'ils souhaitent présenter.

Liste des candidats titulaires et suppléants proposée :

	Liste 1
Membres titulaires	-Marie Madeleine HEUGUES -Laurianne DELAPORTE -Mamoudou BASSOUM -Michèle PERIERS -Cyril BONNIN
Membres suppléants	-Christophe RAMBAUD -Musa Öztürk -Espérance PATUREAU -Asma MANAÏ-AHMADI -Maher BEN AZZOUZ

Je vous propose donc à présent de procéder au vote, à main levée, si tous les conseillers en sont d'accord.

POUR le vote à main levée : **29**

CONTRE : **X**

ABSTENTIONS : **X**

Résultats du vote pour l'élection des membres titulaires :

Nombre de votants..... : **29**

Nombre de suffrages blancs ou nuls..... : **1** (Mme Morand)

Nombre de suffrages exprimés..... : **28**

Sièges à pourvoir..... : **5**

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :..... : **28 / 5 = 5,60**

	Nombre de voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	28	5	0	5 sièges

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-21 du CGCT et la réglementation des Marchés Publics,

PROCLAME l'élection des membres suivants au jury de concours :

Membres titulaires :

- Marie Madeleine HEUGUES,
- Laurianne DELAPORTE,
- Mamoudou BASSOUM,
- Michèle PERIERS,
- Cyril BONNIN

Membres suppléants :

- Christophe RAMBAUD,
- Musa Öztürk,
- Espérance PATUREAU,
- Asma MANAÏ-AHMADI,
- Maher BEN AZZOUZ

DECIDE du principe de l'indemnisation des membres extérieurs (maitre d'œuvre) qui seront désignés pour participer au jury pour leur temps de présence et leur frais de déplacement.

AFFAIRE N° 15
Fixation des indemnités aux candidats retenus pour le projet de construction des écoles de Vésines

Directeur de secteur : M. Flot

Service : Marchés publics

Affaire suivie par : O. Billard

M. le Maire : Conformément au Code des marchés publics, il convient de verser une indemnité aux 3 concurrents qui auront remis des prestations dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

Le montant de cette indemnité, modulable en fonction de la qualité du rendu, est fixé à 29 000€ TTC et correspond au prix estimé des études à effectuer par les candidats.

Il est précisé que cette indemnité fera office d'avance sur honoraires pour le lauréat du concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement d'une indemnité maximum de 29 000 € TTC, correspondant au prix estimé des études à effectuer et modulable en fonction de la qualité du rendu, aux concurrents qui auront remis des prestations dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	28	
Votes contre		
Abstentions	1	- Mme Morand

AFFAIRE N° 16
Récapitulation des marchés 2015
Information du Conseil municipal

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Marchés publics

Affaire suivie par : Olivier BILLARD

M. Lalot : En application du Code des marchés publics, les informations sur l'exécution des marchés publics soldés dans l'année ou en cours d'exécution font l'objet d'un récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante, à l'occasion de la présentation du budget.

Le récapitulatif des marchés publics 2015, diffusé à tous les membres du Conseil municipal, est annexé à la présente délibération.

VU l'article 133 du Code des marchés publics ;

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

AFFAIRE N° 17
Demande de subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public local

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Martine FLOT

M. Le Maire : Par courrier en date du 24 février dernier, Monsieur le Préfet informe les collectivités de la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 et de l'appel à projets afférent.

Ce fonds a vocation à accompagner le financement de projets d'investissements structurants au plan local inscrits notamment dans l'une des catégories d'investissement prioritaires suivantes :

- ☞ rénovation thermique ;
- ☞ transition énergétique ;
- ☞ développement des énergies renouvelables ;
- ☞ mises aux normes des équipements publics ;
- ☞ développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- ☞ développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
- ☞ réalisation d'hébergements et d'équipements publics (rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants...).

Par ailleurs, le fonds de soutien est également destiné aux projets portant [...] sur l'attractivité des territoires en termes économique, social et de services aux populations.

Les dossiers présentant une maturité garantissant un démarrage rapide des opérations dès confirmation de l'octroi du fonds de soutien seront privilégiés.

Aussi, dans ce contexte, il est proposé de présenter à l'éligibilité de ce fonds de soutien, les 3 projets suivants :

- ✓ Aménagement de la base de loisirs tel que présenté ce jour au Conseil Municipal et présenté en réunion publique le 30 mars dernier ;
- ✓ Amélioration des équipements scolaires
 - mise aux normes de la cour de l'école Moineau à la Pontonnerie (accessibilité PMR par suppression des marches) et de celle de l'école du Lancy (accessibilité PMR par le remplacement des gravillons par de l'enrobé) ;
 - menuiseries extérieures à la Pontonnerie ;
 - isolation du préau de la Pontonnerie (économies d'énergie et utilisation par tout temps) ;
 - informatisation de l'école de la Pontonnerie ;
 - toiture de l'école Cosson (étanchéité, isolation) ;
 - couverture du plateau sportif de l'école Camille Claudel (identique aux autres plateaux sportifs de la commune) ;
- ✓ Création du centre municipal de santé de façon à favoriser une offre de soins de proximité, avec la volonté de lutter contre les inégalités en matière d'accès à la santé et contre la désertification médicale.

Ci-dessous les plans de financements de chacun de ces dossiers :

Aménagement de la base de loisirs :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux	2 000 000 €	Fonds de soutien	1 065 000 €	50 %
Maîtrise d'œuvre	93 000 €	CRST	150 000 €	7 %
SPS	37 000 €	Conseil Départemental	150 000 €	7 %
		Autofinancement	765 000 €	36 %
Total	2 130 000 €	Total	2 130 000 €	100 %

Amélioration des équipements scolaires :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
- Mise aux normes cour Pontonnerie	47 805 €	Fonds de soutien DETR :	360 909 €	50 %
- Mise aux normes cour Lancy	42 340 €	- sur menuiseries extérieures (30 %)	30 088 €	4.2 %
- Menuiseries extérieures	100 293 €	- sur couverture du plateau sportif (20 %)	36 502 €	5 %
- Isolation préau	120 400 €	Autofinancement	294 319 €	40.8 %
- Informatisation	56 200 €			
- Toiture Cosson	172 270 €			
- Couverture plateau sportif	182 510 €			
Total	721 818 €	Total	721 818 €	100 %

Centre municipal de santé :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux	260 000 €	Fonds de soutien	100 000 €	17 %
Etudes et honoraires	30 825 €	Conseil Régional	280 000 €	47.5 %
Equipement mobilier	17 000 €	Agence Régionale de Santé	41 932 €	7 %
Equipement informatique, téléphonique et câblage	83 000 €	Agglomération Montargoise	50 000 €	8.5 %
Equipement médical et dentaire	171 000 €	Autofinancement	117 983 €	20 %
Imprévus : 5 %	28 090 €			
Total	589 915 €	Total	589 915 €	100 %

M. Khalid : *Je voulais dire que ce fonds est doté d'1 milliard d'euros, et de 2 millions pour le département du Loiret. C'est une bonne nouvelle, après les commentaires assez sévères que nous avons entendus tout-à-l'heure à l'encontre de l'Etat... Preuve en est qu'il n'a pas complètement oublié les collectivités territoriales... et comme l'a souligné Monsieur RAMBAUD, il pourrait y avoir un geste très positif d'ici quelques mois en direction des collectivités locales.*

M. le Maire : *Merci. Nous attendons donc de voir à la fois ce qui sera récupéré sur ce fonds d'investissement local -vous savez, lorsque Orléans et Montargis seront servies, je ne sais pas ce qui restera pour les autres- et aussi si les 400 000 € ne seront pas ponctionnés l'année prochaine... Pour l'instant, c'est un espoir.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projets du fonds de soutien à l'investissement public local et ses conditions d'octroi,

CONSIDERANT l'intérêt des dossiers présentés,

CONSIDERANT qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité,

CONSIDERANT qu'ils sont suffisamment aboutis puisque la plupart d'entre eux sont inscrits, en partie ou en totalité au budget primitif 2016, et que les autres sont programmés pour 2017,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE pour chacun de ces projets le programme et le plan de financement tel que précisé ci-

dessus

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions telles que mentionnées dans les plans de financement auprès des différents partenaires, et notamment l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 18
Modification des taux de la taxe d'aménagement

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Öztürk: Par délibération du 21 novembre 2011, la commune a institué 2 taux sur son territoire relatifs à la taxe d'aménagement, modifié par délibération du 19 novembre 2012, et concernant toutes les opérations d'aménagement et de constructions, reconstruction et agrandissement de bâtiment, installations ou aménagements soumis à un régime d'autorisation au titre de l'urbanisme.

Cette taxe, dénommée taxe locale d'équipement, avant 2012, est destinée à financer les actions et opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable définie à l'article L121-1 du code de l'urbanisme.

Son taux est de 3% depuis 1969 sur notre territoire. En 2012 nous avons institué 2 taux en fonction du degré d'équipement des secteurs : 3% dans les zones urbaines (U) et 5% dans les zones à urbaniser (AU) du PLUI.

Aujourd'hui, dans un souci d'équilibre des recettes de la commune, pour faire face à l'accroissement des dépenses d'équipement (extension électrique, d'eau potable, défense incendie, extension ou modification de voirie), il est proposé d'instituer un taux unique sur l'ensemble du territoire communal, fixé à 5%.

Outre les exonérations de plein droit prévues à l'article L 331-7 du code de l'urbanisme, il est maintenu l'exonération de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal

ENTENDU les explications du rapporteur,

Vu les articles L 331-1 à L 331-34 du code de l'urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal du 19 novembre 2012 et du 3 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

ANNULE les délibérations du 19 novembre 2012 et du 3 novembre 2014,

DECIDE d'instituer un taux d'imposition unique de 5% sur l'ensemble du territoire communale,

DECIDE d'exonérer totalement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

PRECISE que cette délibération est valable jusqu'à l'institution de nouveaux taux par le conseil municipal, qu'elle s'appliquera aux demandes d'autorisations et demandes préalables d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017, et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois de son adoption,

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 19
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association « le Guidon Chalettois » au titre de l'année 2016

Directeur de secteur : M. VOLLETTE

Service : Sports

Affaire suivie par : D. GORON et L. LEROY

M. Rambaud : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « LE GUIDON CHALETTOIS », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 84 500 €.

M. Rambaud : *Tout le monde connaît le « Guidon Chalettois »...Hier après-midi s'est déroulée la première course de l'année et les habitants du quartier du Lancy ont pu bénéficier d'un excellent spectacle, avec 80 coureurs dans les rues de Chalette, sous un beau soleil.*

M. le Maire : *Et qu'a fait le « Guidon Chalettois » ?*

M. Rambaud : *Un coureur du « Guidon » est arrivé 3^{ème}, mais ils n'ont pas gagné.*

M. le Maire : *Il y a 15 000 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la dernière manche de la coupe de France de BMX, les 18 et 19 juin 2016. C'était un engagement d'il y a 2 ans.*

M. Rambaud : *C'est la dernière manche avant les championnats d'Europe et les championnats du Monde.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les termes de la convention présentée,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « LE GUIDON CHALETTOIS », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 84 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, et, en cas d'empêchement, son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	 	
Abstentions	3	- Mme Morand, - M. Caché et son pouvoir

AFFAIRE N° 20
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
l'association « USC Omnisports » au titre de l'année 2016

Directeur de secteur : M. VOLLETTE

Service : Sports

Affaire suivie par : D. GORON et L. LEROY

M. Rambaud : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « USC OMNISPORTS », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 38 969 €.

Je rappelle que l'USC OMNISPORTS est composé de 5 sections : Football, Taekwondo, randonnée, voile et badminton, pour un total de 450 licenciés, et avec des perspectives d'évolutions importantes et intéressantes dans les prochaines années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les termes de la convention présentée,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « USC OMNISPORTS », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 38 969 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, et, en cas d'empêchement, son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	27	
Votes contre		
Abstentions	2	- M. Caché et son pouvoir

AFFAIRE N° 21
Actualisation des demandes de subventions pour le projet de construction d'une nouvelle piscine municipale

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Rambaud : Le 26 mai 2015, le Conseil municipal a validé le projet de construction d'une nouvelle piscine municipale, sur la base du programme réalisé par le cabinet « Ingénierie Sportive et Culturelle ».

A cette occasion, il avait également été décidé de solliciter auprès de tous les financeurs envisageables les subventions les plus élevées possibles.

Le projet étant à présent entré dans sa phase « Avant-Projet Définitif », il convient de réactualiser le plan de financement prévisionnel afférent afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions.

Plan de financement réactualisé à l'issue de la phase « Avant-Projet Sommaire » :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES HT		RECETTES		%
AVANT PROJET SOMMAIRE (BASE)		Subvention/fonds de concours	4 306 130,00	48,23
Maîtrise d'œuvre et honoraires	1 263 498,00	AGGLOMERATION MONTARGOISE	1 500 000,00	16,80
MAITRISE D'ŒUVRE	274 712,00	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE	1 000 000,00	11,20
HONORAIRES DIVERS	988 786,00	CNDS (14% hors option et VRD)	1 056 130,00	11,83
Travaux bâtiments	6 280 288,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	750 000,00	8,40
BATIMENTS NEUFS	5 465 000,00			
MOBILIERS ET EQUIPEMENTS	150 000,00			
AMENAGEMENTS ET CONTRAINTES SPECIFIQUES	665 288,00			
Aménagements extérieurs (VRD)	605 000,00			
TOTAL PRE PROGRAMME APS	8 148 786,00			
OPTION ESPACE BIEN ETRE		Fonds propres	4 621 274,00	51,77
Maîtrise d'œuvre et honoraires	110 282,00	VILLE DE CHALETTE	4 621 274,00	
MAITRISE D'ŒUVRE	14 759,00			
HONORAIRES DIVERS	95 523,00			
Travaux bâtiments	653 336,00			
BATIMENTS NEUFS	590 000,00			
AMENAGEMENTS ET CONTRAINTES SPECIFIQUES	63 336,00			
Aménagements extérieurs (solarium minéral)	15 000,00			
TOTAL ESPACE BIEN ETRE	778 618,00			
TOTAL GENERAL	8 927 404,00	TOTAL GENERAL		8 927 404,00

M. Caché : *S'il vous plaît, je pourrais avoir la somme totale ?*

M. Rambaud : *Alors en HT : 8 097 404 €.*

M. le Maire : *Avec l'espace bien-être qui, pour l'instant, est en option pour 780 000 € H.T.*

M. Caché : *Pour les subventions, nous nous sommes retournés vers tout le monde ?*

M. Rambaud : *Oui, l'ensemble des financeurs escomptés ont été sollicités.*

M. Caché : *Donc, il n'est pas possible d'espérer plus ?*

M. Rambaud : *Toutes les collectivités ont été sollicitées, du local jusqu'à l'Etat.*

M. le Maire : *Si on a 50 %, ce sera déjà bien !*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121-29 du CGCT ;

VU la délibération du 26 mai 2015 ayant validé le programme retenu pour le projet de construction d'une nouvelle piscine municipale et ayant sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès de tous les financeurs envisageables ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONFIRME la validation du projet de construction d'une nouvelle piscine municipale tel qu'issu de la phase « APS » ;

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus et **SOLLICITE** les subventions qui y sont précisées auprès des organismes et collectivités concernées.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	28	
Votes contre		
Abstentions	1	- Mme Morand

AFFAIRE N° 22
Actualisation des tarifs du service de portage de repas à domicile pour les bénéficiaires résidant « hors commune »

Directeur de secteur : Stéphanie DESMARET

Service C.C.A.S.

Affaire suivie par : Stéphanie DESMARET

M. Pépin : Les tarifs des services municipaux destinés aux personnes âgées n'ont pas connu de revalorisation depuis 2008. Ces derniers s'appliquent indépendamment du lieu de résidence de la personne.

Par délibération en date du vingt-huit septembre 2015 le conseil municipal a décidé de revaloriser le tarif pour les bénéficiaires du service de livraison des repas à domicile et les repas pris sur les foyers-restaurant, pour les convives ne résidant pas sur la commune.

Toutefois, cette délibération n'a pas pu être appliquée en raison de difficultés techniques, liées à la nécessité de faire réaliser de nouveaux tickets pour les repas pris sur les foyers, ce qui représente une dépense importante, les tickets ne pouvant pas être identiques pour les deux foyers. Une réflexion est en cours pour minimiser la dépense.

En outre, le portage de repas à domicile faisant l'objet d'une facturation, il est décidé d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2016. Ceux-ci passent donc de 7,30 € à 9,50 €.

M. le Maire : *Cela fait partie des propositions issues des discussions et des réunions publiques, qui disaient qu'il faudrait peut-être revoir les tarifs payés par les usagers hors commune, qui ne payent pas d'impôts sur la Ville et qui utilisent les services publics municipaux.*

Mme Morand : *Le repas, vous le touchez à combien ?*

M. le Maire : *cela n'a pas changé : aux environs de 4 euros.*

M. Pépin : *Madame MORAND, vous nous l'avez déjà dit, mais sur la discussion du BP 2016, il y avait un chiffre que vous auriez dû retenir : les 85 000 € représentant le coût du repas par rapport au personnel... Ces repas ne viennent pas miraculeusement au domicile des habitants bénéficiaires.*

M. le Maire : *Les repas sont fabriqués en liaison froide : nous payons une personne 35 heures par semaine pour les réceptionner, les stocker, procéder à leur livraison le lendemain... le salaire de cette personne vient en plus des 4 euros de prix d'achat. Puis nous avons aussi un véhicule affecté à la livraison des repas, qui est un véhicule frigorifique : il faut donc amortir ce véhicule, payer le carburant, l'assurance. Un espace à la cuisine centrale est de plus réservé au stockage en chambres froides, matériel qu'il faut également financer. Le prix de revient est arrêté dans un compte d'exploitation et voté par le Conseil municipal au mois de juin. Le mois prochain, nous allons donc voter ce compte d'exploitation du portage de repas à domicile. Le coût de revient pour la commune s'élève au total à 9,50 €. De toute façon, nous ne pouvons pas facturer plus cher que cela nous coûte. Et en plus des coûts directs dont je viens de parler, nous avons également des coûts indirects : les services administratifs qui s'occupent de cette prestation, les services comptables... il faut ajouter 15 % de frais généraux. C'est l'ensemble de ces dépenses qui représentent 9,50 €, c'est à dire le coût d'achat, de la livraison, et de la gestion des repas à domicile. Lorsqu'un chalettois paye 9,50 € -comme c'est le cas actuellement-, il paye moins cher que ce que cela ne coûte à la Commune.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

FIXE le prix du service de livraison des repas à domicile à 9,50 € à compter du 1^{er} mai 2016, pour les bénéficiaires ne résidant pas sur la commune.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace celle du 28 septembre 2015.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	28	
Votes contre		
Abstentions	1	- Mme Morand

AFFAIRE N° 23
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à
l'association « C2L - Radio Chalette »
au titre de l'année 2016

Directeur de secteur : B. BALLU

Service : Communication

Affaire suivie par : B. BALLU

Mme Delaporte : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « C2L – Radio Chalette », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 125 700 €.

Mme Delaporte : *Je rappelle que les missions de cette radio locale répondent à une mission de service public notamment pour ce qui concerne la valorisation du territoire, du tissu associatif culturel et sportif et qu'elle a aussi pour objectif d'informer les citoyens sur les actions conduites par les différentes institutions agissant sur notre territoire. Cette association participe également à la vie locale et contribue à son développement au travers des informations locales diffusées quotidiennement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons soutenir cette association qui a une action de service public de communication vis-à-vis de la population qui l'écoute activement. Tous les détails sont dans la convention.*

M. Rambaud : *Je voulais juste préciser, par rapport aux propos de Madame MORAND et à ce que vient de dire Madame DELAPORTE sur le rôle et les missions de cette association, que dernièrement, dans une réunion de l'Agglomération pour l'obtention d'une aide potentielle, un débat a eu lieu et tout le monde était bien d'accord pour dire que cette association rayonne parfaitement dans le domaine local, et bien au-delà des limites de l'Agglomération.*

Mme Morand : *Elle est aussi bien orientée !*

(...) : **Micro non activé.**

M. Rambaud : *Au sujet de l'antenne, c'est vrai que c'est un souci actuellement... sa future localisation permettra encore une meilleure réception du 89.3.*

M. Caché : *Et où sera située cette antenne ?*

M. le Maire : *Sur le château d'eau de Chalette, a priori au passage du Renard. En tous les cas, elle ne sera plus sur le toit du Gué-aux-Biches. Nous vivons au milieu des ondes radio...*

M. Caché : *Oui, mais les ondes sont quand même négatives et risquent de faire mourir des gens... Certains y croient, d'autres pas, mais Madame DELAPORTE, vous pouvez toujours en rigoler : tenez-vous informée, c'est très grave pour tout le monde !*

Mme Delaporte : *Les ondes des téléphones sont plus graves que les ondes radios !*

M. le Maire : *Nous n'allons pas rentrer dans un débat technique, mais il me semble que les longueurs d'ondes n'ont rien à voir : entre la dangerosité d'un certain nombre d'ondes GSM et autres, et les ondes hertziennes, cela n'a rien à voir. Nous ferons venir un spécialiste la prochaine fois.*

M. Caché : *Si vous le faisiez, peut-être seriez-vous étonné du résultat !*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les termes de la convention présentée,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « C2L – Radio Chalette », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 125 700 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, et, en cas d'empêchement, son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	26	
Votes contre	3	- Mme Morand, - M. Caché et son pouvoir
Abstentions		

AFFAIRE N° 24
Convention d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Comité des Œuvres Sociales » du personnel communal au titre de l'année 2016

Directeur de secteur : S. JAKUBOWSKI

Service : RH

Affaire suivie par : S. JAKUBOWSKI

M. Pépin : Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs avec l'association « Comité des Œuvres Sociales », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 66 435 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les termes de la convention présentée,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « Comité des Œuvres Sociales », en vue du versement de la subvention 2016 d'un montant de 66 435 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, et, en cas d'empêchement, son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 25
Modification du tableau des effectifs

Directeur de secteur : Sébastien JAKUBOWSKI

Service : D.R.H

Affaire suivie par M. Sébastien JAKUBOWSKI

M. Pépin : Afin de prendre en compte un recrutement au sein de la crèche Danièle Casanova, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs suivant les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 26
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 14 avril 2014, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

➤ **Décision n°06/2016 : Signature de la convention émise par la « Ligue de l'enseignement » à Giffaumont dans le cadre du séjour Bouge Ados du 4 au 8 avril 2016**

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'une convention émise par la « Ligue de l'enseignement » pour un séjour de 12 jeunes et 3 accompagnateurs, du 4 au 8 avril 2016, à Giffaumont, dont le tarif s'élève à la somme de 2 112,14€ en pension complète.

➤ **Décision n°07/2016 : Signature du contrat de location émis par M. FOURCADE Gilles à LES ESTABLES dans le cadre du séjour Bouge Ados du 7 au 12 août 2016**

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'un contrat de location émis par M. FOURCADE Gilles pour le séjour de 12 jeunes et 3 accompagnateurs, du 7 au 12 août 2016 à Les ESTABLES, pour un hébergement simple, dont le tarif s'élève à la somme de 2 100€ pour 2 gîtes.

➤ **Décision n°08/2016 : Convention avec un auto-entrepreneur pour la mise à disposition d'animation « La pause-café des parents » mise en œuvre dans le cadre du service enfance-famille**

Il a été décidé :

- d'autoriser la signature d'une convention avec l'auto-entreprise « Marie KUNTZ », pour la mise à disposition d'un intervenant pour l'animation du groupe d'échange parents dans le cadre de l'action pause-café, pour un montant horaire fixé à 80 euros (pas de TVA), soit un coût global de 2400 euros pour 30 heures d'intervention.

➤ **Décision n°09/2016 : Institution d'une régie de recettes pour le service atelier familles**

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service Atelier familles et de l'installer à la Mairie au service Atelier Familles, Cette régie fonctionnera à compter du 15 mars 2016 et sera destinée à l'encaissement des participations des familles aux différents ateliers proposés par le service.

DECISIONS PRISES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET
NON SOUMISES AU CONTROLE DE LEGALITE

➤ **Décision MP n°01/2016 - marché de maîtrise d'œuvre paysagère pour l'aménagement de la base de loisirs**

Il a été décidé de souscrire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 12/15 portant sur les travaux d'aménagement de la base de loisirs, ayant pour objet de :

- Fixer la rémunération définitive du titulaire au regard de l'estimation financière des travaux du dossier d'Avant-Projet Définitif,
- Acter le passage de quatre à trois tranches conditionnelles, l'objectif étant de concentrer deux tranches en une afin d'avoir plus de cohérence et une massification de la demande qui conduira à plus d'efficacité lors de la consultation.

Le coût prévisionnel des travaux, suivant dispositions du rapport de fin de phase APD, est validé par le maître d'ouvrage (**Cp**) et décomposé comme suit :

-Les prestations de base : 2 312 703,30€ HT

-La prestation supplémentaire 16 826,88€ HT

Eventuelle (PSE)

La PSE correspond au confortement d'un an des plantations sur les trois tranches de travaux.

Soit un montant total de 2 329 530,18€ HT

Montant du forfait définitif de rémunération :

Coût prévisionnel des travaux (**Cp**) : 2 329 530,18€ HT

Taux de rémunération du maître d'œuvre (**t**) : 4,65 %

Forfait définitif de rémunération : **Cp x t** = 108 323,1534€ HT

Soit une augmentation de 16,48%.

➤ **Décision MP n°02/2016 - création, exécution graphique et suivi de la ligne graphique de tous les supports de communication :**

Il a été décidé de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commandes, attribué à la société GOODBY 8, rue d'Illiers à ORLEANS (45), pour un montant compris entre 14 000 € et 24 000 € Hors taxes.

➤ **Décision MP n°03/2016 - réfection du sol des courts de tennis couverts en résine synthétique.**

Il a été décidé de souscrire un marché à procédure adaptée, attribué à la société TENNIS CHEM INDUSTRIES 2, chemin du solarium, GRADIGNAN (33) pour un montant de 36 562,50 € Hors taxes.

➤ **Décision MP n°04/2016 - contrôle technique et de protection de la santé concernant la construction d'une piscine couverte**

Il a été décidé de souscrire un marché à procédure adaptée décomposé en 2 lots :

- Lot n°1 - Mission de contrôle technique : attribué à la société DEKRA INDUSTRIAL SAS – 116 rue Ronsard – TOURS (37) pour un montant de 19 980 € hors taxes.

Lot n°2 – Mission de coordination SPS: attribué à la société QUALICONSULT SECURITE SAS – 431 rue de la Bergeresse – OLIVET (45) pour un montant de 7 700 € hors taxes.

➤ **Décision MP n°05/2016 - maîtrise d'œuvre pour des travaux dans divers bâtiments :**

Il a été décidé de souscrire un marché à procédure adaptée décomposé en 4 lots :

- Lot n°1 - Travaux à la crèche Danièle CASANOVA : attribué à l'Agence Thierry LEYNET– 16, Quai des Tanneurs – NEMOURS (77) avec un taux de rémunération de 6 % sur le coût total des travaux.

- Lot n°2 – Travaux au Foyer Marlin attribué à l'architecte Alain BOUTROUX - 15, Avenue de l'Abbaye - SAINT BENOIT SUR LOIRE (45) avec un taux de rémunération de 7 % sur le coût total des travaux.

- Lot n°3 – Travaux aux services techniques municipaux attribué à l'Agence Thierry LEYNET– 16, Quai des Tanneurs –NEMOURS (77) avec un taux de rémunération de 6,70% sur le coût total des travaux.

- Lot n°4 – Travaux école de la Pontonnerie attribué à AMO CLEMENCET & WATTEZ - 23 Place de la République - MONTARGIS (45) avec un taux de rémunération de 7,50% sur le coût total des travaux.

➤ **Décision MP n°06/2016 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et réseaux divers sur plusieurs voies communales :**

Avenant n°1 tranche ferme travaux rue Laplace :

Il a été décidé de souscrire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 29/15 portant sur les travaux de voirie et réseaux divers sur plusieurs voies communales, ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du titulaire.

Le montant initial de la tranche ferme est de 3 920 € HT et il est constitué des éléments suivants :

Enveloppe affectée aux travaux par la MO (**Co**) : 112 000,00 € HT

Taux de rémunération du maître d'œuvre (**t**) : 3,5 %

Forfait provisoire de rémunération : **Co x t** = 3 920 € HT

Montant du forfait définitif de rémunération :

Moyenne des offres négociées (**Cp**) : 160 000€ HT

Taux de rémunération du maître d'œuvre (**t**) : 3,5 %

Forfait définitif de rémunération : **Cp x t** = 5 600€ HT

Soit une augmentation de 1 680 € HT.

M. le Maire : *Merci, ce Conseil municipal est terminé, et nous nous retrouverons le lundi 30 Mai 2016 à 20 H 30.*

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23 H 19

PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PÉPIN.....

M. RAMBAUD.....

Mme DELAPORTE

M. ÖZTÜRK.....

Mme HEUGUES.....

Mme LANDER

Mme BERTHELIER

M. LALOT

Mme PRIEUX

M. BERTHIER

Mme PATUREAU

M. KHALID.....

M. BA.....

M. BALABAN

M. BEN AZZOUZ

M. BONNIN.....

Mme GALLINA.....

Mme LAMA.....

Mme MANAÏ-AHMADI

M. POMPON.....

M. TAVARES.....

Mme VALS

M. PERIERS.....

Mme MORAND.....

M. CACHÉ

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 12 avril 2016**